MAP Conversion à l'Agriculture Bio

Les pratiques actuelles

Les pratiques compatibles avec la Bio

- Épandage de fumier
- Pâturage tournant (pâturage obligatoire)
- Aérateur sur prairies (vie biologique du sol)
- Atelier de veau sous la mère (allaitement maternel)
- Bâtiment en stabulation libre (pas d'attache prolongée)
- Achat de paille non AB pour litière
- Veaux sur litière (surface suffisante 4 m² / veau)
- Achat d'un taureau (pas de programme hormonal de reproduction)
- Gestion de la santé : homéopathie et huiles essentielles (pas de traitements allopathiques)

Les pratiques non compatibles avec la Bio

- <u>Faible rotation sur les surfaces en maïs</u>

La rotation des cultures est obligatoire en AB, pour éviter les plantes indésirables.

1. Diminuer la surface en maïs et augmenter la surface en légumineuses
2. Diminuer le nombre de vaches

- <u>Épandage de chaux éteinte sur maïs et prairies</u>

La chaux (vive ou éteinte) est interdite en Bio, car elle diminue la vie biologique de sols.

1. Sable calcaire à 5 T / 5 ans. Coût = 25€/an épandu
2. Physiolith (lithothamne) à 500 kg/an. Coût = 90€/an livré

- <u>Épandage d'engrais chimiques : urée + ammonitrate + 14.16.10</u>

Engrais chimiques interdits en AB.

1. Utiliser les engrais azotés organiques Bio : farine de plume (12N) à 400€/T
2. Epandre du fumier de volaille (4N) à 150€/T
3. Alterner le maïs avec des cultures de légumineuses en hiver (méteil, féverole)

- <u>Traitement désherbant chimique sur prairie avec Génoxone contre rumex et luzerne tachetée</u>

Traitement chimique interdit en AB.

1. Pâturage quand le rumex repousse (les jeunes feuilles sont mangées)
2. Désherbage manuel avec fourche spéciale
3. Compostage du fumier
4. Eviter les herses rotatives et disques qui coupent les racines. Préférer les herses à dents.
5. Eviter la surfertilisation azotée

- <u>Traitement désherbant chimique sur maïs (tous les 2 ou 3 ans)</u>

Traitement chimique interdit en AB.

1. Désherbage mécanique : herse étrille + houe rotative + bineuse
2. Rotation des cultures

- <u>Traitement chimique anti-limaces</u>

Traitement insecticide chimique interdit sur la semence et dans le sol

1. Utiliser un granulé Bio comme SLUXX (4 kg/ha en localisé)

- <u>Achat semences maïs traitées contre taupins</u>

Traitement insecticide chimique interdit sur la semence et dans le sol

1. Ne pas enfouir de matière organique non décomposée (fumier frais)
2. Eviter les sols humides
3. Faire des rotations avec du maïs tous les 3-4 ans
4. Herser le maïs le plus tôt possible
5. Utiliser un insecticide AB à base de pyrèthre

- <u>Traitement chimique anti-chenilles</u>

Traitement insecticide chimique interdit sur les prairies

1. Favoriser la présence de trèfle dans les prairies
2. Augmenter la pâturage avant et pendant les périodes d'infestation
3. Etaler les fauches pour obtenir des stades végétatifs différents
4. Lutte avec la bactérie Bacillus Thurigiensis Bt sur les larves

- <u>Achat semences maïs non AB</u>

Semences AB obligatoire

1. Achat de semences de maïs AB.
2. Se lancer dans le maïs population (semences paysannes)

- <u>Achat de paille non AB pour alimentation</u>

Aliments non AB interdits

1. Achat de paille AB pour la litière et la ration (pas de mélange possible)
2. Achat de paille AB pour la ration et avoir une autre litière (sciure, fougère…)

- <u>Achat de 13 T d'aliments non AB : Garasoy + Toniform</u>

Aliments non AB interdits

1. Acheter les mêmes aliments mais en Bio, mais 50% plus chers
2. Choisir des concentrés plus simples : méteils, graines protéagineux…
3. Passer un partenariat d'achat avec un céréalier AB

- <u>Écornage des jeunes à 1,5 an sans anesthésie</u>

La souffrance est interdite en AB. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter ou limiter la souffrance.

1. Ecorner plus jeune avec anesthésie (évite la douleur pendant) et analgésie (diminue la douleur après)
2. Sélectionner des animaux sans cornes (taureau sans corne)
3. Laisser les cornes à toutes les vaches

- <u>Mutilation des oreilles à 1,5 an pour identification à la montagne</u>

La souffrance est interdite en AB. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter ou limiter la souffrance. De plus, cette opération n'est pas nécessaire.

1. Poser un collier de couleur (cou ou pied)
2. Marquer les vaches pour une coupe des poils sur la croupe (ciseau courbe)

- <u>Traitement des vaches au Butox</u>

3 traitements allopathiques autorisés sur adultes / 12 mois.

1. Traitement avec des huiles essentielles Basilic + Tea-Tree
2. Traitement avec Oxylis (huilles esentielles) à 5 €/vache

- <u>Traitement des jeunes à Eprinex</u>

1 traitement allopathique autorisé sur jeunes / 1ère année

1. Traitement préventif avec huiles essentielles B02B à 6€/vache
2. Maintenir 1 traitement / an pour les jeunes (maxi)

- <u>Vente des animaux en filière non AB</u>

Sécuriser ses ventes et valoriser ses produits en Bio

1. Commencer la vente directe
2. Adhérer à **Biozkaria**, groupement d'éleveurs en Bio
   Vente en restauration collective de veau et boeuf
3. Adhérer à **Unebio**
   Vente de veau de lait en AB
   Forte demande de novembre à mars
   Collecte par Lur Berri
   Veaux recherchés :

Poids	150-160 kg
Age	5/7 mois
Couleur	2/3
Conformation	R/U
Engraissement	3